



Fiche de suivi mouvement 2023

à renvoyer à SNUDI-FO 92 par mail : snudi-fo92@orange.fr

avec la copie de votre 1^{er} ACCUSE DE RECEPTION (à récupérer dans MVT ID via SIAM le 14 avril)

NOM	Prénom :
------------	-----------------

Syndiqué(e) au SNUDI FO : ☐ OUI ☐ NON

☒ **Contact** Mail : tél. portable :

☒ **Poste actuel (2022 -2023)** ☐ titre provisoire ☐ titre définitif depuis le (indiquez la date)

Ecole : Commune :

☐ Directeur ☐ adjoint ☐ Brigade ☐ TRS ☐ spécialisé (précisez)

☐ Stagiaire ☐ PEMF/IMF ☐ CPC ☐ Coordo REP ☐ Habilité langue

autre : en ☐ REP ☐ REP+

☐ Intégration dans le département par permutation informatisée en mars 2023 Département d'origine :

Votre position : ☐ congé parental ☐ CLD ☐ CLM ☐ Détachement ☐ Disponibilité ☐ Poste adapté

☒ **Éléments pour le calcul de votre barème pour un poste d'adjoint**

Eléments du barème	Modalités	Informations personnelles	Ne rien inscrire (réservé au syndicat)
ANF	3 points forfaitaires pour les enseignants stagiaires et titulaires Et s'ajoute 2 points par an pour l'ancienneté de fonction d'enseignant du premier degré au 1 ^{er} sept 2022. Consultez vos données dans l'prof	Votre ancienneté de PE ou instituteur au 1 ^{er} sept 2022 :ansmoisjours	
Mesure de carte scolaire	Enseignant dont le poste occupé à titre définitif est supprimé par une mesure de carte scolaire (en juin 2022, en Sept 2022 ou en février 2023) - 500 points sur la commune - 250 points sur une commune limitrophe Remplir colibris.	Ecole où le poste a été fermé :	
Handicap	- 30 points pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Cocher dans l'écran de saisi la case correspondante - 300 points si accord du médecin de prévention pour améliorer les conditions de vie de la personne en situation de handicap, ou son conjoint, ou un enfant avec une situation médicale grave. Remplir colibris et envoyer le dossier au médecin du personnel.	RQTH : OUI / NON Avis du médecin de prév. : + / -	
Adjoint non spécialisé en ASH	La bonification est de 20 points pour les postes en ASH si on a été en ASH pendant l'année 2022/2023.		
Ancienneté sur poste en REP/REP+	- 40 points de bonification sont accordés aux personnels enseignants actuellement et depuis au moins 5 ans en REP ou REP+ (poste définitif) - 20 points (poste provisoire en vœu I)	Date du premier poste de REP ou REP+ (sans interruption jusqu'à cette année) :	
Nouveaux entrants du mouvement inter	La bonification en éducation prioritaire s'applique aux enseignants intégrant le 92.		
Ancienneté sur poste	- 3 points de bonification concerne l'ancienneté acquise d'un enseignant affecté à titre définitif sur un poste depuis au moins 3 ans.	Date d'affectation sur son poste (sans interruption jusqu'à cette année) :	
Renouvellement vœu I	- 3 points si renouvellement du vœu I précis de 2022 Dans l'application : bonification au titre du caractère répété de la demande	Vœu I en 2022 :	
Rapprochement de conjoint	Une bonification forfaitaire de 5 points pour les vœux de la commune de résidence professionnelle du conjoint. Remplir sur colibris et envoyer les justificatifs.	Commune de résidence professionnelle du conjoint :	
Autorité parentale conjointe	Une bonification forfaitaire de 5 points pour les vœux de la commune de résidence de l'enfant de moins de 18 ans au 1 ^{er} septembre de l'année civile en cours.	Commune de résidence de l'enfant :	
Bonification adjoint faisant fonction de directeur	- 100 points de bonification pour les enseignants faisant fonction de directeur durant une année scolaire complète (vœu I + inscription sur liste d'aptitude au 1 ^{er} septembre de l'année civile en cours)		
Enfants à charge	2 points de bonification à toutes personnes ayant un ou des enfants de moins de 18 ans au 31 août 2023.	Enfant à charge OUI / NON	
		TOTAL DU BAREME	

► **Je demande ma réintégration au 01/09/23 :**

☐ congé parental ☐ Détachement ☐ Fin de CLD ☐ Disponibilité